

LE PETIT JOURNAL

Octobre 2015



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus
et **en cas d'urgence**
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE



Dans nos campagnes, l'automne nous livre de magnifiques paysages. C'est aussi la période de la chute des feuilles ... Beaucoup moins réjouissante, l'arrivée des feuilles d'impôts dans nos boîtes aux lettres !

Lors de la création de la communauté d'agglomération du Grand VERDUN, le principe de la neutralisation des effets de fusion sur les taux des taxes ménages et versements d'attributions de compensation a été adopté. Concrètement, cela signifie que pour la fiscalité des ménages, les taux cumulés commune et communauté de communes ne varient pas. Les taux communaux augmentent mais les taux intercommunaux baissent d'autant.

AVANT	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux communaux 2014	1,90 %	0,00 %	0,00 %
Taux intercommunaux 2014	22,42 %	18,25 %	31,77 %
Taux cumulés	24,32 %	18,25 %	31,77 %

APRES	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux communaux 2015	2,40 %	2,62 %	17,06 %
Taux intercommunaux 2015	21,92 %	15,63 %	14,71 %
Taux cumulés	24,32 %	18,25 %	31,77 %

Donc pour ces impôts si votre situation personnelle n'a pas changé, la seule augmentation observable sur vos feuilles d'impôts correspond à l'actualisation des bases sur laquelle la collectivité n'intervient pas. (Un peu moins de 1 %)

Par contre, la taxe ordures ménagères est passée de 10,40 % en 2014 à 11,64 % en 2015. (Elle était de 11,03 % en 2013). Le taux de la taxe sur les ordures ménagères est calculé de manière à ce que le produit attendu soit équivalent aux charges nettes. Pour 2015, le taux d'équilibre est estimé à 11,64 % : il résulte du rapport entre les bases réelles 2014 et le coût net de la collecte des ordures ménagères constaté également en 2014. Le coût de la collecte des ordures ménagères est plus élevé du fait de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et de la TVA (7 à 10 %).

Tout cela peut vous paraître bien compliqué ! Je suis à votre disposition si vous avez besoin d'un éclairage plus précis sur votre situation fiscale personnelle. N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Notre objectif, tant au niveau communal qu'au niveau de la communauté d'agglomération, reste de ne pas augmenter les impôts. L'exercice sera délicat : bien que l'agglomération nous apporte un plus très significatif, nous devons, comme toutes les communes et intercommunalités, faire face à la baisse sensible des dotations de l'Etat mais également faire face à de nouvelles charges que l'Etat transfère progressivement aux collectivités locales. Ce sont d'une part les dépenses occasionnées par les Nouvelles Activités Péri-scolaires et d'autre part, depuis le 1^{er} juillet 2015, les dépenses liées à l'instruction des permis d'urbanisme qui était jusqu'alors réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Louis KUTSCHRUITER
Maire



DELIBERATIONS

Modifications budgétaires :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que quelques ajustements budgétaires sont nécessaires. (Moins 5500 € à l'article 2051 /+ 5500 € à l'article 2183 (matériel informatique) ; moins 100 € à l'article 022 /+ 100 € à l'article 1641 (remboursement d'emprunt) ; moins 500 € à l'article 022 / + 500 € à l'article 63512 (impôts et taxes))
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications comme présentées et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

EAU : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part au conseil du fait que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances sur le rôle d'eau. En conséquence, il est demandé l'admission en non-valeur de ces créances.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 516,84 €.

Rachat d'une concession :

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de Monsieur et Madame CLEMENT Philippe concernant le rachat de leur concession dans le cimetière communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le rachat de la concession à son prix d'origine.

Application du principe de neutralisation des effets de la fusion sur les taux des taxes ménages et versements d'attributions compensatoires

La fiscalité locale dite « ménages » comprend la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Le taux global applicable sur chacune des communes membres de la communauté d'agglomération se décompose en un taux communal voté par le Conseil Municipal et un taux intercommunal voté par le conseil communautaire.

Alors que les taux intercommunaux applicables en 2014 sur le territoire sont au nombre de 3 (Codecom de Verdun, Codecom de Charny sur Meuse et Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue), un seul taux communautaire est appliqué pour chacun des trois impôts précités en 2015. Celui-ci a été déterminé à partir du taux moyen pondéré calculé à partir des taux votés par les communautés en 2014.

Afin de neutraliser l'impact fiscal lié à la création de la communauté d'agglomération, en application du protocole financier validé à l'unanimité par les anciens conseils communautaires et l'ensemble des communes adhérentes de l'agglomération et après avis favorable à l'unanimité de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Compétence (CLECT) du 3 septembre 2015, il est proposé l'adoption du mécanisme des attributions de compensation pour garantir à chaque commune la possibilité d'une neutralisation fiscale.

C'est le schéma le plus simple et le plus optimal mais il est conditionné, en application de l'article 18 de l'amendement adopté lors de l'adoption du projet de loi de Finances rectificative pour 2014, à un vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la communauté d'agglomération et d'une délibération à la majorité simple de l'ensemble des communes membres de l'EPCI.

L'ensemble des communes ont adopté en début d'année ce principe de neutralisation fiscale afin de modifier les taux communaux selon le modèle suivant :

- Taxe d'habitation :

Taux global commune + communauté d'agglomération 2015 = Taux global 2014 commune + codecom

- Taxe sur le foncier bâti :

Taux global commune + communauté d'agglomération 2015 = Taux global 2014 commune + codecom

- Taxe sur le foncier non bâti :

Taux global commune + communauté d'agglomération 2015 = Taux global 2014 commune + codecom

Sans application du principe de neutralisation fiscale, à budget constant, les communes situées sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Charny auraient subi une augmentation des taxes ménages de :

- + 9,60 pour la taxe d'habitation
- + 13,69 pour le foncier bâti
- + 9,43 pour le foncier non bâti

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015 (SUITE)



Pour la commune de Belleray, l'augmentation des taux ménages aurait été de :

- + 10,28 pour la taxe d'habitation
- + 15,43 pour le foncier bâti
- + 13,14 pour le foncier non bâti

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le rapport de la CLECT du 3 septembre 2015, le principe de neutralisation des effets de la fusion sur les taux des taxes ménages par l'ajustement du calcul des attributions de compensation. Monsieur le Maire est chargé de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Modification du calcul des attributions de compensation pour les communes de Haudainville, Thierville et Verdun suite à la généralisation de la compétence scolaire et enfance à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération

Par délibération du 29 janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a décidé, après avis favorable du Bureau et du Comité des Maires, la généralisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun de la compétence scolaire et enfance.

«Sont réputés d'intérêts communautaires :

- l'ensemble des activités spécialement destinées à la petite enfance (RAM, crèche, etc.), à l'enfance (accueil périscolaire et extrascolaire, nouvelles activités périscolaires (N.A.P.), restauration, transport scolaire accompagné, accueils de loisirs avec ou sans hébergement), gestion du personnel affecté à l'ensemble des activités d'accueil et de gestion du scolaire et du périscolaire (ATSEM, etc.),
- les actions communautaires ayant pour objet ou pour effet d'assurer un soutien aux activités liées à la petite enfance, aux scolaires et périscolaires ou visant à assurer l'égalité de chance telles que projet éducatif global de territoire, plan de réussite éducative, etc,
- la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion de locaux visant à implanter des structures d'accueil destinées à la petite enfance,
- la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion de bâtiments scolaires et périscolaires,
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ludothèque sur le territoire.»

A l'appui de cette délibération, l'harmonisation de la compétence scolaire et petite enfance (au sens large) implique un transfert de charges pour les communes de Haudainville, Thierville et Verdun, ainsi que pour la commune de Belleray. Pour cette dernière, compte tenu de sa situation juridique atypique, une délibération spécifique sera proposée.

Pour toutes les autres communes, ces compétences étaient déjà assumées en 2014 par les anciennes structures intercommunales et ont été reprises au sein de la Communauté d'Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a validé le 3 septembre 2015 les transferts de charges évalués pour chacune des trois communes ainsi que la détermination des nouvelles attributions de compensation qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le rapport de la CLECT, le calcul des charges à transférer au titre de la compétence scolaire et enfance, dont l'intérêt communautaire est précisé dans le présent document, comme suit : 55 042 euros pour la commune d'Haudainville, 404 704 euros pour la commune de Thierville, 3 522 556 euros pour la commune de Verdun.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article 1609 nonies C V 5°1 a), les attributions de compensation des communes membres de l'ancienne intercommunalité de Charny sont celles qui existaient en 2002 au titre des compétences transférées et les attributions de compensation des communes membres de l'ancienne intercommunalité de Verdun correspondent aux transferts des produits de fiscalité professionnelle perçus par les communes en 2014 corrigés de la part de taxe d'habitation correspondant à la fraction de taux départemental que les communes avaient récupérée en 2011 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

Ces attributions de compensation initiales ont ensuite été progressivement modifiées en application du principe de neutralité fiscale et, pour les communes de Haudainville, Thierville et Verdun, après décision de la Communauté d'Agglomération d'étendre la compétence scolaire à l'ensemble du territoire.



Modification du calcul des attributions de compensation pour la commune de Belleray suite à la généralisation de la compétence scolaire et enfance à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération (suite)

La situation de la commune de Belleray est plus singulière et mérite une attention particulière.

En effet, alors que le régime juridique de Charny et Verdun est spécifiquement prévu par l'article 5211-41-3 (soit la reprise intégrale des compétences autrefois exercées sur les anciens périmètres pendant la période de 2 ans avec ou sans élargissement à l'ensemble du périmètre), le cas de Belleray pose problème car seules les compétences obligatoires ont été transférées à la CAGV (pour rappel, développement économique, aménagement, politique de la Ville, logement). Or, ceci ne correspond pas à l'intégralité des charges transférées au Val de Meuse.

Autrement dit, la commune de Belleray a récupéré plénitude de ses compétences pour les compétences scolaires, ordures ménagères et toutes les autres compétences optionnelles et facultatives.

A contrario, lorsque l'assemblée délibérante de la CAGV décide d'étendre la compétence scolaire à l'ensemble de la communauté d'agglomération, il va de soi que les communes n'ayant jusqu'à présent jamais transféré cette compétence doivent subir un calcul d'évaluation des charges. A priori, Belleray, commune isolée, se trouverait dans un cas de figure similaire pour les compétences optionnelles et facultatives de la CAGV.

Enfin, il faut également tenir compte du transfert effectif de la fiscalité intercommunale au profit de l'agglomération en lieu et place du Val de Meuse.

C'est pourquoi, il est proposé d'identifier, au-delà des compétences obligatoires, les compétences optionnelles et facultatives qui peuvent dès à présent être transférées à la Communauté d'Agglomération et procéder au calcul de l'attribution de compensation après évaluation de chaque compétence transférée. Il s'agit plus particulièrement de la compétence scolaire, au sens élargi du terme, et des compétences qui ne posent pas de difficultés majeures mais qui méritent, pour des raisons pratiques, une intégration rapide au sein de la Communauté d'agglomération (ordures ménagères, école de musique, hydraulique, contingent d'incendie, ...). Les compétences optionnelles qui impliquent une réflexion globale sur la définition de l'intérêt communautaire (voirie, espaces verts, ...) seront traitées ultérieurement avec l'ensemble des communes concernées, ce qui impliquera naturellement une révision de la fixation de l'attribution de compensation.

La méthode proposée permet de répondre rapidement et de manière équitable à la situation atypique de la commune de Belleray. Les statuts seront progressivement modifiés pour intégrer chacune des compétences prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le rapport de la CLECT, la nouvelle attribution de compensation de la commune de Belleray à hauteur de 40 881 euros, soit -32 068 (au titre des transferts de compétences) + 72 949 (au titre de l'application du principe de neutralité fiscale) et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Modalités de versement global des attributions de compensation suite à l'avis de la CLECT du 03/09/2015

La présente délibération vise à récapituler le montant total des attributions de compensation à verser ou à recevoir, après validation des dossiers visés à l'unanimité des membres de la CLECT le 3 septembre 2015, et adopter les modalités de versement.

Pour l'année 2015, le solde des attributions compensatoires sera versé dès l'adoption des délibérations par l'ensemble des communes membres.

A partir de 2016, les modalités de versement proposées sont les suivantes :

- Versement annuel pour les montants d'attributions compensatoires inférieurs à 5 000 €,
- Versement semestriel pour les montants d'attributions compensatoires inférieurs à 50 000 €,
- Versement trimestriel pour les montants d'attributions compensatoires supérieurs à 50 000 euros.

Après adoption du principe de neutralisation des effets de la fusion sur les taux des taxes ménages par l'ajustement du calcul des attributions de compensation, après transfert de charge de la compétence scolaire et enfance, après modification de l'attribution de compensation de la commune de Belleray suite à la procédure de retrait de la Communauté du Val de Meuse et son intégration au sein de la Communauté d'agglomération, le versement ou l'encaissement des attributions de compensation ajustées donne les montants totaux suivants :

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015 (SUITE)



Communes	Attribution de compensation versée par la commune à l'Agglomération	Attribution de compensation versée par l'Agglomération à la commune
BETHELAINVILLE	6 902	
HAUDAINVILLE	13 008	
SIVRY-LA-PERCHE	5 792	
THIERVILLE-SUR-MEUSE	360 337	
VERDUN	1 891 296	
BEAUMONT-EN-VERDUNOIS	583	
BELLEVILLE-SUR-MEUSE		550 513
BETHINCOURT		8 026
BEZONVAUX	178	
BRAS-SUR-MEUSE		249 115
CHAMPNEUVILLE		23 247
CHARNY-SUR-MEUSE		197 603
CHATTANCOURT		21 701
CUMIERES-LE-MORT-HOMME		249
DOUAUMONT		4 399
FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT		3714
FROMERVILLE-LES-VALLONS		52 694
HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX	181	
LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE	714	
MARRE		26 600
MONTZEVILLE		18 304
ORNES		7 235
SAMOGNEUX		12 154
VACHERAUVILLE		24 940
VAUX-DEVANT-DAMLOUP		12 391
BELLERAY		40 881

Il est précisé que ces attributions de compensation seront progressivement amenées à évoluer après intégration progressive d'autres transferts de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les montants d'attributions de compensation à verser ou à recevoir validés par la CLECT, adopte les modalités de versement comme proposées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS

- Une réunion animée par la CAGV a eu lieu le 17 août à la salle polyvalente afin de présenter le dossier d'appel à projet en faveur de la jeunesse.
- La CAGV a la volonté d'animer notre territoire après les célébrations du Centenaire par un festival : présentation d'une plaquette.
- Reprise des activités informatiques par le Numéripôle début novembre à Haudainville, une information sera mise sur notre site internet.
 - Projet de travaux à la mairie : il est obligatoire de se mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et des travaux d'isolation sont également nécessaires. Des demandes de devis sont en cours et une recherche de financement sera lancée.
- Travaux sur la route de Belrupt : une rencontre avec les riverains a eu lieu pour expliquer les travaux prévus. Afin de sécuriser ce secteur du pont de Belrupt, la vitesse sera limitée à 30 km/h. Une piste piétonne jusqu'à la D 903 sera réalisée et balisée. Dans un second temps, si cela paraît nécessaire, des bandes rugueuses seront posées.
- Ruisseau : certains endroits méritent un curage. Une visite sur place a eu lieu avec un représentant de la Communauté d'agglomération. La programmation de ces travaux sera prise en compte.
- Bilan du centre de loisirs par B. Cornélise.
- La commission "Forêt" (abattage par des professionnels de certaines tiges et coût) et la commission « Histoire et Patrimoine » (préparation du 11 novembre) se réuniront prochainement.
- Pierre Roussel évoque le problème des pigeons, locataires indésirables du clocher. Il se propose d'installer du grillage pour empêcher toute nidification. Monsieur le Maire le remercie pour ses deux interventions précédentes à savoir le nettoyage de l'intérieur du clocher et la fabrication avec pose d'une rambarde sur la montée de l'escalier des logements du presbytère côté jardin.

APPEL A PROJETS EN DIRECTION DES JEUNES

Dans le Flash Info de juillet, un questionnaire était lancé auprès des jeunes de 13 à 30 ans. Quelques jeunes ont pris sur leur temps de vacances pour y répondre. Qu'ils soient remerciés de leur contribution.



Cette enquête a été suivie d'une première réunion publique à la salle polyvalente de Houdainville, le 17 août, à laquelle ont pris part des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV), des élus de la commune, des parents et quelques jeunes.

La finalité de ce projet est de favoriser sur la CAGV l'émergence d'une politique jeunesse globale complémentaire et coordonnée. Il faut savoir que la tranche d'âge des 13-30 ans représente environ 21 % de la population de notre Communauté d'Agglomération.

Les objectifs visés par ce projet visent à améliorer la complémentarité et la lisibilité des offres destinées à la jeunesse et à favoriser le développement d'offres innovantes et structurées répondant aux besoins des jeunes.

Les thématiques ciblées par ces projets sont l'Education, la Culture, le Sport, la Santé, la Citoyenneté, la Mobilité, l'Engagement, la Formation et l'Accès des jeunes à l'emploi.

Plus de 6 000 jeunes sont concernés par ce projet sur une population de plus de 28 000 habitants que compte notre CAGV. C'est une chance qu'il va falloir saisir ! L'Etat peut être co-financeur à 50% pour un projet de 2 000 000 € sur 5 ans. Pour cela, il nous faut l'intégration de la jeunesse dans la globalité du projet : c'est une des conditions de la réussite !

L'ACCUEIL DES ENFANTS PENDANT LE MOIS DE JUILLET



Les vacances sont finies et sans doute déjà bien loin pour certains. Maintenant, c'est le temps du bilan. 59 enfants houdainvillois ont profité pendant le mois de juillet d'animations diverses et variées dans trois espaces : une salle de classe et le préau de l'école pour les 9 enfants de moins de 6 ans, la salle polyvalente et la salle du terrain de sports pour les 50 enfants de 6 à 12 ans.

La présence journalière a varié de 32 à 41 enfants, l'inscription des enfants étant hebdomadaire. L'accueil de loisirs a enregistré 666 journées de présences enfants.

Les enfants ont été encadrés par 6 animateurs sous la direction de Céline et chaque adulte a fait preuve d'imagination et de savoir-faire pour proposer de nombreuses activités qui s'appuyaient fortement sur la demande et sur les besoins des enfants. Les fortes chaleurs ont induit davantage d'activités calmes que ce qui avait été prévu, certains petits ont apprécié la sieste ...

Mais il y a eu bien d'autres choses. La première semaine a été clôturée par un spectacle « bienvenue à Hollywood » auquel les parents ont pu participer : musiques, danses, costumes ont été présentés. Puis ce fut la boum du 13 juillet où les enfants ont mis en pratique leurs talents de danseur. La deuxième semaine s'est conclue avec une journée d'initiation aux arts du cirque avec la collaboration de Technicirq. Nature et environnement étaient présents au cours de la troisième semaine : les petits sont allés pique-niquer à la ferme de Sonvaux et ont profité des activités sur place (balade en calèche, poneys, goûter) pendant que les plus grands sont allés camper 2 jours à Bonzée, profitant de la baignade et des joies du montage et démontage des tentes. Puis ce sont les lutins malins qui se sont défoulés au cours de la quatrième semaine pour terminer en apothéose par une journée au parc de Grinyland. Tout au long du mois, il y a eu des sorties vélo, des sorties à la piscine, au Pré l'Evêque, au Parc Japiot, des réalisations en cartonnage, des activités manuelles, des parties de jeux de société, des grands jeux. Bref tout pour distraire les enfants et leur permettre de passer de bons moments. Maintenant c'est le retour des devoirs avec de nouvelles perspectives pour les prochaines vacances.

FOOTBALL AMERICAIN A HAUDAINVILLE



Le SAV de VERDUN accueille une nouvelle section Football Américain qui s'entraînera tous les lundis et jeudis de 18 h 45 à 21 h 00 au terrain de football de Houdainville.

Tout gabarit, tout âge : n'hésitez pas à rejoindre le SAV Phoenix pour une pratique en loisir ou compétition.

Pour tout renseignement : contactez Loïc Delhaye à phoenix.de.verdun@hotmail.com ou au 07 89 51 89 68.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « LES PETITS ÂNONS »



Le 13 octobre s'est tenue l'assemblée générale des « Petits Ânon » en présence du bureau, de quelques parents, enseignants et de monsieur le Maire.

Le bureau a été reconduit : Yannick LE PERU, Président - Angélique COUSIN, vice-présidente - Marie-Line PICARD, trésorière - Virginie LAMBERT, secrétaire - Céline BROCHET, secrétaire adjointe.

Monsieur le maire a tenu à remercier le bureau et les bénévoles pour leur dévouement, souligner l'utilité de cette association pour l'école et renouveler le soutien des élus et de la municipalité.

L'an passé, 5 000 € ont été versés à la Coopérative Scolaire au bénéfice de toutes les classes (dont 2500 € pour les CM1-CM2 qui ont profité d'une classe découverte en Normandie), portant ainsi à 34 400 € la somme versée à l'école en 11 ans d'existence de l'association.

Pour 2015-2016, plusieurs manifestations sont programmées : marché de St Nicolas le 5 décembre, repas dansant début 2016, exposition réalisée par les enfants de l'école (dates à confirmer), restauration lors du vide-grenier le 8 mai, fête et kermesse de l'école le 28 juin.

Si vous souhaitez vous investir dans l'association, ne serait-ce que ponctuellement, vous serez les bienvenus ! Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec les membres du bureau au 03 29 84 76 93 ou 06 07 57 22 41 pour les préparatifs du marché de St Nicolas (confection d'objets, déco, ...) ; réunion chaque lundi soir de novembre à 20h30.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



La manifestation débutera à 9 h 45 au cimetière d'Haudainville pour honorer la mémoire :

- des soldats morts au cours de l'année 1915 : Marie-Eugène BAGARD, Paul CHARLE, Maurice DAUNOIS, Jules JOUAUX, Alphonse LIGONY, Camille Auguste LIGONY, Camille MACE, Marcel MACE, Jules RULQUIN
- des soldats morts au cours de la seconde guerre mondiale (il y a 70 ans) et enterrés à Haudainville : Joseph GALERNE, Louis HERBIN, Pierre François Marie LE CHALONY, Lucien Irénée PAYAN, Florentin Vincent PRIAN, Maxime Jean RULQUIN, Raymond Alphonse RULQUIN, Henri Aimé Léa SOLEILAN, Marcel Julien WITTMANN.
- des victimes civiles.

A 10 h 30, nous nous rassemblerons au Monument aux Morts où des enfants de l'école ou des membres des familles des soldats rappelleront les morts des deux guerres.

Un temps particulier sera consacré à la mémoire de l'aviateur américain John Church tué à Haudainville le 21 mai 1944.

A l'issue de ses moments de recueillement, nous nous retrouverons à la salle polyvalente où sera présentée l'exposition de documents et d'objets relatifs aux soldats, exposition réalisée par M. ROUSSEL et par les enfants de l'école accompagnés de leurs enseignants et de M. JADOT. Suivra ensuite la remise des diplômes aux Donneurs de Sang et un vin d'honneur clôturera la manifestation.

HIVER ET TRANSPORT SCOLAIRE



Comme chaque année, lors du retour de la période hivernale, le service des transports du Conseil Départemental met en place un service d'astreinte du lundi 15 novembre 2015 au lundi 14 mars 2016. En cas d'impossibilité de transport, le conseil départemental prévient la mairie mais également directement les familles ayant transmis un numéro de portable.

Pour nous permettre de prévenir efficacement les familles concernées, nous vous demandons de vous inscrire sur le site de notre commune (www.haudainville.eklablog.fr)

CLUB DES AINÉS



Chaque mercredi, de 14h à 18h, les « Aînés » se retrouvent pour un après-midi récréatif à l'Espace Culturel. Un bon moment de détente et de convivialité en toute simplicité, et pour les joueurs, cartes et divers jeux vous sont proposés.

Alors n'hésitez pas à passer le mercredi après-midi ou à vous renseigner auprès de Thérèse au 06.48.84.08.07.

CESSIONS DE BOIS



Le prochain Conseil Municipal délibérera sur le règlement instituant l'abattage par des professionnels de certaines tiges en fonction de leur diamètre et l'incidence du coût.

Les cessions auront lieu dans les bois des Caures / Rude Côte et, pour le complément, dans les bois du Chifour en fonction du nombre de cessionnaires. Il s'agit des parcelles 10B, 11,13, 14B et 1.

Les personnes intéressées devront se rendre personnellement en mairie pour s'inscrire. L'inscription aura lieu **du lundi 2 novembre au samedi 14 novembre 2015** inclus. Lors de votre inscription, une information comportant un calendrier vous sera remise.

CEREMONIE AU MONUMENT « LES VEILLEURS DE LA PAIX »

Samedi 26 septembre à 11 h s'est déroulée une cérémonie d'hommage aux militaires français morts en Ex-Yougoslavie et en opérations extérieures. Une foule importante et de nombreuses personnalités étaient présentes.

Le colonel Didier Fourcade, vice-président de l'ANAPAVI, s'est fait le porte-parole du Président Jean-Claude Carreau. Il a fait l'évocation historique des monuments qui sont les gardiens de notre mémoire collective et qui honorent les soldats morts, la Nation Française.

« Un peuple qui oublie son passé met en péril son présent et son avenir car il néglige les leçons de l'Histoire. Les Veilleurs de la Paix sont les garants de ces missions et de la mémoire des 85 soldats morts, tous déclarés Compagnons d'éternité. »

L'hymne Européen a été interprété par les Chanteurs de la Paix. Les enfants de l'école d'Haudainville ont déposé des fleurs puis les élus des gerbes. Après l'hommage aux morts, la minute de silence et la Marseillaise, la cérémonie s'est terminée par les remerciements aux porte-drapeaux. L'ANPAVI a ensuite convié les participants à un vin d'honneur à la salle polyvalente.



RENTREE SCOLAIRE : C'EST PARTI POUR UNE NOUVELLE ANNEE !

Une rentrée studieuse et dans la bonne humeur s'est déroulée mardi 1^{er} septembre, à l'école du village où 140 enfants, enthousiastes et disciplinés, ont effectué leur rentrée scolaire et ont été répartis en plusieurs classes.

La maternelle, sous la conduite de Mme MORVILLE et M. ROUYER (directeur de l'école), compte 42 enfants dont 4 en Toute Petite Section, 15 en Petite et Moyenne section et 8 en Grande Section.

Mme FLORIMONT compte dans sa classe 5 élèves de Grande Section et 9 élèves de CP.

Mme FERRY intègre l'équipe des enseignants pour la classe de CE1/CE2 avec respectivement 11 et 13 élèves.

Les 14 élèves de CE2 et les 10 élèves de CM1 sont dans la classe de Mme PIERRON. Et Mme ESCALON a en charge les élèves de CM1/CM2 (7 et 18). A noter que Mme WEBER est en complément de service pour les classes de MS/GS le mardi, GS/CP le vendredi et CM1/CM2 le jeudi et Mme WRIGLEY est ATSEM à la maternelle.

Les accueils périscolaires sont organisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) et destinés à l'ensemble des enfants scolarisés sur le territoire. Ces accueils se font dorénavant à l'espace culturel. Le service de restauration scolaire est toujours proposé aux élèves. Afin de faciliter le suivi des effectifs de la cantine, toutes les inscriptions occasionnelles doivent se faire le jeudi avant midi pour la semaine suivante auprès de la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse Tel : 03.29.83.44.22 poste 5312.

Concernant les Nouvelles Activités Périscolaires, elles sont depuis la rentrée proposées gratuitement aux enfants les lundis, mardis et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30. Les enfants découvriront ainsi tout au long de l'année et au gré des semaines, des activités à thèmes où jeux collectifs, activités manuelles, artistiques et culturelles seront au rendez-vous.

Bonne rentrée à tous !



REPRISE DES FORMATIONS A L'INFORMATIQUE



Les formations à l'informatique et aux nouvelles technologies reprennent à l'Espace Culturel de Haudainville en lien avec le Numéripôle de Bras-sur-Meuse : utilisation d'une tablette ou d'un smartphone, usage d'internet, création d'un diaporama, d'une carte de vœux, utilisation d'une clé USB, utilisation de Facebook, découverte de Windows 10,...

Renseignements et inscriptions par téléphone au 03 29 85 67 15 ou par email à l'adresse : contact@lenumeripole.fr

DES BALLONS POUR VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE



Deux bénévoles, Brigitte WATRIN et Danièle JAMIN, de l'association « Vaincre la Mucoviscidose » sont arrivées vendredi 26 septembre dans les groupes scolaires de Belrupt et d'Haudainville pour faire participer les élèves aux « Virades » scolaires. C'est dans le cadre d'un projet pédagogique, éveil à la solidarité et à la citoyenneté, que les enseignants se sont associés à cette forme de lutte contre la maladie en faisant dans la cour des écoles, le matin pour Belrupt et l'après-midi pour Haudainville, des lâchés de ballons achetés 1€ par les élèves. C'est avec une très grande générosité que 400 ballons se sont envolés. A noter la présence d'Eric Preud'homme, 1^{er} adjoint et de nombreux parents venus apporter leur soutien à cette action de solidarité. Les fonds récoltés dans les deux villages ont été reversés à l'association afin de faire avancer la recherche contre la mucoviscidose.

AGENDA



31/10 : Soirée théâtre – G. FEYDEAU

11/11 : Cérémonie du « 11 Novembre »

28/11 : Marche nocturne, chorale et repas au profit du Téléthon

05/12 : Défilé de Saint-Nicolas dans les rues du village

ETAT CIVIL



Naissance :

Lucas PERNEL, 9 août
Ysia PERIN, le 11 octobre

Mariage :

Karl ZEIMET et Virginie FOULAIN, le 1^{er} août
Gérard GUTHMULLER et Evelyne MOUFLIN, le 22 août

COMMUNIQUE DE VERONIQUE PHILIPPE ET JEROME DUMONT, CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX



« Madame, Monsieur,

Elus maintenant depuis 6 mois, un peu plus à l'aise dans nos nouvelles fonctions de conseillers départementaux, nous vous proposons de vous recevoir en mairie d'Haudainville et sur rendez-vous pour écouter vos attentes et vos demandes. Pour cela, il vous suffit de téléphoner ou passer auprès de la secrétaire de mairie, lui laisser vos coordonnées et nous nous rendrons disponibles et vous contacterons pour fixer un rendez-vous. En attendant de pouvoir vous servir, nous vous saluons sincèrement.

Véronique Philippe et Jérôme Dumont »

SOIRÉE THÉÂTRE

L'atelier Les Mots Dits, en partenariat avec Transversales, propose 3 courtes comédies de Feydeau en scène de Nadine Ledru le samedi 31 octobre 2015 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Haudainville.

G. FEYDEAU

Dans de beaux draps !

L'Atelier Les Mots Dits, en partenariat avec Transversales, présente 3 courtes comédies de Feydeau dans une mise en scène de Nadine Ledru :

Bain de ménage

Dormez je le veux!

**Hortense a dit :
« Je m'en fous! »**

04 oct. Etain *salle des fêtes* 16h

31 oct. Haudainville *salle des fêtes* 20h30

14 nov. Hannonville /s Côtes *salle polyvalente* 20h30

28 nov. Dun s/Meuse *salle Ipoustéguy* 20h30

Entrées : 7 € - 3,50 € pour étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents et 12/17 ans - gratuit pour les moins de 12 ans.

La culture est l'ensemble de toutes les formes d'art, d'impression de pensée, de création, de transmission et de diffusion de l'homme d'œuvre.
transversales
cette année.

SNM

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti